

Le droit naturel : les enjeux terminologiques d'un concept



La polysémie du concept de droit naturel est un fait unanimement reconnu. Tout en reconnaissant les failles d'une périodisation des conceptions jusnaturalistes, l'historiographie conserve néanmoins l'idée de « figures historiques » parvenant à en cristalliser le sens pour une période donnée. L'histoire du droit naturel est présentée comme constituée par une série de grands auteurs, « comme on saute de sommet en sommet, sans mettre le pied dans les vallées du savoir » (Scattola, 1999, p. 5).

L'objectif du colloque est d'explorer une partie de ces « vallées ». Il propose de dégager les multiples facettes de cette notion complexe en se centrant sur les travaux d'auteurs « mineurs » ou méconnus de la première modernité, où la pluralité de sens du droit naturel est si manifeste. Les désaccords touchent tout autant à son fondement qu'à sa nature, ses sujets, ou sa finalité. Les différences interprétatives ne recourent pas celles des grandes traditions de pensée. Le recours à des méthodologies et à des sources diverses ne suffit pas à les expliquer. Comment expliquer ces divergences définitionnelles ? Quels enjeux soulevaient les choix opérés par les auteurs ? Enfin, quelles ont été la réception et l'utilisation de cette polysémie dans l'espace culturel qui a suivi la première modernité ?



Organisation

Luisa Brunori – CNRS-CTAD
Gaëlle Demelemestre – CNRS-IHRIM

Olivier Descamps – Université Paris II
Jean-Louis Halpérin – ENS-PSL

LE DROIT NATUREL : LES ENJEUX TERMINOLOGIQUES D'UN CONCEPT

6 – 7 mars 2025

Université Paris II
Panthéon-Assas

Salle des Conseils
12 place du Panthéon
75005 Paris

L'inscription est nécessaire pour pouvoir assister au colloque ou pour une connexion à distance. Elle se fait par l'envoi d'un message à olivier.descamps@u-paris2.fr.

Jeudi 6 mars

9h00 – Accueil des participants

Présidence
Frédéric Gabriel (IHRIM, UMR 5717)

9h30 – Dario Mantovani (Collège de France)

L'ancrage du jusnaturalisme moderne dans les textes des juristes romains. Une cause ou un remède à la polysémie ?

10h30 – Rafael Ramis Barceló (Université de Majorque)

La réception de la critique par Valla de la notion de droit naturel d'Ulpian au XVI^e siècle

11h30 – Gaëlle Demelemestre (IHRIM, UMR 5717)

La doctrine du droit naturel de Fernando de Mendoza

Présidence
Jean-Louis Halpérin (ENS-PSL)

15h00 – Wim Decock (Université catholique de Louvain)

A quoi nous sert le droit naturel ? Réflexions à partir de la pratique des avis juridiques dans la scolastique moderne

16h00 – Luisa Brunori (CTAD, UMR 707)

Le droit naturel des 'barbares' : les termes de la question au XVI^e siècle

17h00 – Pierre Bonin (Université Paris I)

De l'homme animal politique à l'homme animal social avec l'école du droit de la nature et des gens

Vendredi 7 mars

9h15 – Accueil des participants

Présidence
Cristina Vano (Université de Naples – Frédéric II)

9h30 – Jean-Louis Halpérin (ENS-PSL)

Quel droit naturel pour les juristes du XIX^e après Kant et Bentham ?

10h30 – Olivier Descamps (Université Paris II)

La notion de droit naturel chez Eugène Lerminier

11h30 – Pierre Thévenin (ISSP, UMR 7220)

Le droit au naturel. Une écologie du jusnaturalisme